

Séance publique du 18 décembre 2007

Délibération n° 2007-4632

commission principale : finances et institutions

objet : **Individualisations d'autorisation de programme - Opérations globalisées - Bâtiments, véhicules mobiliers et matériels - AP 10 : maintenance et renouvellement - AP 12 : assainissement**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 novembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La direction de la logistique et des bâtiments est positionnée depuis 2007 comme le référent achat dans les domaines de sa compétence ainsi que le référent technique de la direction du foncier et de l'immobilier pour une gestion économique et environnementale du patrimoine bâti. C'est dans ce contexte que s'inscrit le présent rapport qui centralise l'ensemble des acquisitions à réaliser en mobiliers, matériels techniques et moyens généraux des services, véhicules légers ainsi que les prestations de construction et d'aménagement et autres travaux à réaliser dans les bâtiments et espaces affectés à l'ensemble des services communautaires.

Les programmes présentés s'inscrivent dans la politique d'achat public de la Communauté urbaine et dans le cadre des engagements du développement durable.

Dans ses domaines de compétences (construction et maintenance des bâtiments, gestion des énergies, moyens généraux des services), la direction de la logistique et des bâtiments vise notamment à :

- élargir le concept haute qualité environnementale (HQE) de l'habitat vers le monde économique,
- intégrer les énergies renouvelables dans les projets pour participer à la lutte contre l'effet de serre,
- impulser des changements de comportement et générer des économies d'énergie notamment dans les locaux tertiaires, l'exploitation de son parc véhicules légers, la mise en place d'une véritable politique de maintenance préventive, ...
- avancer par l'exemple ou l'innovation.

MOBILIERS, MATÉRIELS TECHNIQUES ET MOYENS GÉNÉRAUX DES SERVICES

opération globalisée 2008 n° 1475 : 505 400 €

Cette opération se décompose comme suit :

* Acquisitions de matériels - centre technique de maintenance de Vaulx en Velin 50 000 €

Dans le cadre des interventions (travaux de maintenance, dépannage, aménagement de locaux) assurées par les agents communautaires tous corps d'état du centre technique de maintenance, sur l'ensemble du patrimoine communautaire bâti et non bâti, il serait nécessaire de procéder en 2008 :

- à l'acquisition de matériels électroménagers et fontaines au titre du 1er équipement dans les aménagements de locaux pour les services communautaires ou au renouvellement de matériels usagés,
- au renouvellement de divers matériels et outillages d'ateliers (perforateurs, poste à souder, cintreuses, outillages lourds, etc.),
- à l'acquisition de mobilier urbain (pieds de bancs préfabriqués en béton armé), à installer notamment pour la direction de la voirie.

* Matériels cœur de métier pour les services communautaires 10 000 €

Pour la première année, il a été décidé d'intégrer dans l'opération globalisée pilotée par la direction de la logistique et des bâtiments une enveloppe relative à l'acquisition de matériels spécifiques pour les services communautaires dits orphelins, qui ne sauraient faire l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme vu la faiblesse des montants ou le caractère ponctuel des achats. En 2008, il est notamment prévu l'acquisition de matériels pour le service médical (éthylotest).

Les services concernés assurent l'achat de ces matériels dédiés et le processus d'ordonnancement.

* Mobiliers, matériels audio-vidéo et matériels de bureau 445 400 €

Le programme d'acquisitions reprend les demandes des services communautaires. Compte tenu du cadrage financier des opérations globalisées, les demandes des directions seront priorisées en accord avec les directions. Ce programme concerne :

- le programme annuel d'achats de mobiliers et matériels pour répondre aux besoins des directions liés à des réorganisations ou à des projets de service (principalement Parthage en 2006 2007),
- le programme de renouvellement de mobiliers de 1ère et 2° génération devenus obsolètes ou de mise aux normes d'hygiène de vestiaires et armoires séchantes,
- des acquisitions de matériels de bureau et audio-vidéo notamment en renouvellement de matériels amortis pour le service des assemblées et le centre de formation de Saint Fons.

Au titre de cette opération, il est demandé la validation du programme général d'achat et l'individualisation des autorisations de programme suivantes :

- au titre de l'autorisation de programme AP 10 : maintenance et renouvellement (TTC) 455 400 €
 - au titre de l'individualisation de programme AP 12 : assainissement (HT) 50 000 €

ACQUISITIONS DE VÉHICULES LÉGERS ET AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS

opération globalisée 2008 n° 1135 : 1 260 000 €

Pour mémoire, le plan de renouvellement des véhicules légers doit répondre :

- à la volonté de la Communauté urbaine d'optimiser la gestion des véhicules légers sur divers axes (économie d'échelle, niveau de service, réduction des coûts, optimisation de la politique d'achat, économies d'énergie, impact en terme d'empreinte écologique),
- à la prise en compte de la législation sur l'air du 30 décembre 1996 qui impose aux collectivités publiques l'acquisition d'au moins 20 % de leur parc en véhicules propres,
- aux évolutions technologiques (véhicules alternatifs électrique gaz naturel et propane liquéfié, véhicules électriques nouvelle génération attendus en 2008 ou fonctionnant au gaz naturel de ville),
- à l'impact du plan de déplacements d'entreprise (PDE) sur les modes de déplacement professionnel à la Communauté urbaine.

Concernant la mise en œuvre du PDE Grand Lyon pour la partie rationalisation du parc communautaire de véhicules légers, il y a lieu de souligner :

- la mise en place de pools dans les services et la restitution au minimum de 50 véhicules d'ici fin 2007 pour financer l'extension du City pass à l'ensemble du territoire communautaire. De plus, à terme, les véhicules en pool ont vocation à être versés au pool fédéral ; en 2008 seuls les véhicules des pools Hôtel de Communauté et Clip seront concernés et dédiés aux besoins des services basés sur le 3° arrondissement (estimation de plus de 50 véhicules à rendre au pool fédéral),
- l'amélioration de la disponibilité des véhicules dans les services dans un premier temps par leur mise en pool au niveau des services, puis par leur regroupement au niveau fédéral. Au 1er janvier 2008, la direction de la logistique et des bâtiments offrira un service de véhicules neufs en pool prêts à partir sans réservation à l'Hôtel de Communauté (30 véhicules) et au Clip (20 véhicules).

Ces pools sont susceptibles d'évoluer, en fonction des rendus de véhicules légers par les services communautaires.

Le programme de renouvellement qui est proposé pour 2008 tient compte du retour d'un certain nombre de véhicules en pool dans les services dont une partie (véhicules en état) sera affectée au renouvellement du parc, les véhicules neufs étant dédiés prioritairement au pool fédéral. Il est également prévu, au titre de l'accroissement de parc, l'acquisition de 6 fourgons pour la direction de la voirie.

Le programme de renouvellement 2008 est donc exceptionnel ; il se traduit par une réduction importante du besoin de renouvellement du parc. En 2009, le parc sera à nouveau stabilisé et la demande de renouvellement devrait se situer aux alentours de 1,3 M€ avec un effort clairement affiché d'acquisition de véhicules à moins de 120 g de CO₂ au km et en accord total avec la norme Euro 5 qui entrera en vigueur au cours de l'exercice 2009.

Évolution du programme du seul renouvellement de véhicules légers :

- 2006 :	1 371 000 €
- 2007 :	745 000 €
- 2008 :	690 000 €

Les critères de renouvellement des véhicules légers restent inchangés :

- la règle appliquée à la Communauté urbaine dite des 1 300 000 kms, calculée selon la formule nombre d'années du véhicule x nombre de kilomètres parcourus,
- ou les véhicules ont plus de 12 ans.

Le programme 2008 concerne :

- le renouvellement d'une trentaine véhicules légers (20 berlines et 10 fourgonnettes) et de 11 fourgons	690 000 €
- l'aménagement intérieur de 11 fourgons	210 000 €
- l'acquisition pour la direction de la voirie de 6 fourgons aménagés (équipes polyvalentes et brigade d'interventions d'urgence) - création de 3 nouvelles équipes polyvalentes (Givors-Grigny + création d'une 7 ^e subdivision territoriale) + un fourgon en remplacement d'un poids lourd (VTPO)	360 000 €
total du programme 2008	1 260 000 €

Il est demandé au Conseil de valider ce programme de renouvellement du parc automobile et d'aménagement et d'autoriser l'individualisation de l'autorisation de programme maintenance et renouvellement AP 10 : véhicules légers pour un montant global de 1 260 000 € décomposé comme suit :

- 860 000 € au titre de l'acquisition de véhicules légers,
- 400 000 € au titre de l'aménagement intérieur;

ÉQUIPEMENTS EN DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

opération globalisée 2008 n° 1471 :	dépenses	698 330 €
	recettes	196 660 €

* Cimetières communautaires de Bron et Rillieux la Pape (TTC) 500 000 €

Pour mémoire, il est rappelé que la Communauté urbaine a confié à la société SAUR, dans le cadre d'une convention de délégation de service public, la gestion et l'exploitation des cimetières communautaires.

La Communauté urbaine assure les travaux d'investissement (aménagement de clairières et réalisation de caveaux) en fonction des besoins des cimetières communautaires de Bron et Rillieux la Pape. Pour ces travaux, la Communauté urbaine transfère à la SAUR le droit à déduction de la TVA sur ces dépenses d'investissement.

C'est dans ce contexte que la Communauté urbaine devrait être amenée à réaliser en 2008 des travaux d'aménagement d'une nouvelle clairière au cimetière de Bron.

* Cité centre des congrès divers travaux courants (TTC) 100 000 €

Pour l'ensemble de ces travaux, la Communauté urbaine transfère au délégataire le droit à déduction de la TVA sur les dépenses d'investissement.

Le total des travaux à réaliser pour cette opération se décompose comme suit compte tenu des mouvements pour ordre liés aux écritures de TVA :

Libellé	Montant cimetières	Montant Cité centre des congrès	Total
dépenses réelles	500 000 €	100 000 €	
dépenses mouvement pour ordre	81 940 €	16 390 €	
total dépenses	581 940 €	116 390 €	698 330 €
recettes réelles récupération TVA	81 940 €	16 390 €	
recettes mouvement pour ordre	81 940 €	16 390 €	
total recettes	163 880 €	32 780 €	196 660 €
charge nette			501 670 €

Au titre de cette opération, il est demandé la validation du programme général de travaux et l'individualisation de l'autorisation de programme AP 10 : maintenance et renouvellement

- en dépenses : 698 330 €
- en recettes : 196 660 €

PROGRAMME DES TRAVAUX HÔTEL DE COMMUNAUTÉ

opération globalisée 2008 n° 1472 : 200 000 €

La programmation pluriannuelle des investissements pour l'Hôtel de Communauté a été présentée au pôle finances le 18 décembre 2006. Ce programme a fait déjà l'objet d'un certain nombre d'individualisations. La technicité particulière de certains travaux nécessite la mise en place de cadres d'achat spécifiques (y compris pour des travaux de petit montant intégrés dans les opérations globalisées), d'où des dérapages sur quelques opérations. Il est donc proposé en 2008 de limiter le programme des travaux à réaliser en 2008 aux travaux récurrents réalisés avec les marchés à bons de commande ou sur cadres d'achat dédiés, soit :

- l'acquisition de matériels techniques et audio-vidéo	60 000 €
- la poursuite de la rénovation des salles de réunions	40 000 €
- la restructuration de bureaux liée le plus souvent aux projets de services	45 000 €
- la restructuration des bureaux des vice-présidents et pôles	15 000 €
- des travaux urgents non programmés	40 000 €
	<hr/>
- total	200 000 €

Pour 2009, la direction de la logistique et des bâtiments devrait être en mesure de proposer un programme de maintenance à hauteur des besoins d'un tel bâtiment.

Au titre de cette opération, il est demandé la validation du programme général de travaux et l'individualisation de l'autorisation de programme AP 10 : maintenance et renouvellement pour un montant limité à 200 000 € TTC pour 2008.

PROGRAMME DES TRAVAUX CENTRE D'ÉCHANGES DE LYON PERRACHE

opération globalisée 2008 n° 1250 : 350 000 €

La programmation pluriannuelle des investissements pour le centre d'échanges de Lyon Perrache a été présentée au pôle finances de septembre 2006. Ce programme reprend l'ensemble des travaux à réaliser dans ce bâtiment construit dans les années 1975. Dans le cadre de l'opération globalisée 2008, il est envisagé de remplacer du matériel et des équipements vétustes, de rénover des espaces détériorés par l'usage quotidien et d'acquérir des matériels techniques afin de permettre la remise en état de certains équipements par le personnel en régie. Le montant total de l'opération globalisée pour l'année 2008 s'élève à 350 000 €, réparti de la façon suivante :

- remplacement de la centrale de traitement d'air de la halte-garderie	70 000 €
- réfection du système de climatisation des locaux du mail côté Rhône	70 000 €
- réfection d'une partie des enrobés de la gare routière	70 000 €
- acquisition d'un appareil de mesure thermographique des équipements électriques	25 000 €
- remplacement de la plate-forme électrique de travail du personnel en régie (matériel de plus de 25 ans)	25 000 €
- achat de pièces électriques pour remise en état de plusieurs tiroirs électriques (sur un total de 450) dans les tableaux divisionnaires d'étages (installations d'origine vétustes)	65 000 €
- achat de 8 portes automatiques pour remplacement en régie du matériel obsolète (55 portes au total)	25 000 €
total opération globalisée 2008	350 000 €

Au titre de cette opération, il est demandé la validation du programme général de travaux et l'individualisation de l'autorisation de programme AP 10 : maintenance et renouvellement pour un montant de 350 000 €.

PROGRAMME DES TRAVAUX AUTRES BÂTIMENTS ET ESPACES COMMUNAUTAIRES

opération globalisée 2008 n° 1242 : 1 670 000 €

Cette opération retrace l'ensemble des acquisitions foncières et des travaux (construction et aménagements) à réaliser sur les autres bâtiments communautaires, toutes directions confondues autres que le centre d'échanges Lyon Perrache et l'Hôtel de Communauté traités par ailleurs. Ces acquisitions et travaux sont rendus nécessaires principalement par des obligations de repositionnement (liés à l'urbanisation des quartiers), l'amélioration des conditions de travail notamment à la direction de la propreté (poursuite de la suppression des bungalows), des évolutions dans l'organisation du travail et la mécanisation de tâches (extension des locaux).

Le programme présenté au Bureau du 19 novembre 2007 recense l'ensemble des besoins des directions pour la période 2008-2010 et les priorités données par les directions (priorité 1 calage en 2008, priorité 2 calage en 2009, etc.). Les opérations 2007 non encore individualisées sont reprises pour mémoire.

Compte tenu de la réactivité attendue pour certains repositionnements de service (projets de service, réorganisation/mécanisation du travail, etc.), des opportunités dans le domaine du foncier et enfin du cadrage financier pour cette opération, il est entendu que le programme annexé pourra subir en cours d'année des modifications. De même, il est prévu une enveloppe pour travaux urgents non programmés.

Pour la première année, cette opération intègre les premiers travaux de renouvellement d'équipements sur les haltes fluviales et des travaux à réaliser sur les aménagements du parc technologique à Saint Priest.

Ce programme concerne principalement :

- des travaux à réaliser au Clip,
- des relocalisations de divers dépôts de la propreté (le coût intègre le foncier),
- des mises aux normes d'équipements techniques.

Les travaux à réaliser pour le centre de formation de Saint Fons sont pris en compte pour mémoire. Une étude sur le devenir de cet équipement est en cours.

Enfin, concernant le parc technologique de Saint Priest, la Communauté urbaine assure l'entretien des espaces paysagers ainsi que celui de matériels techniques. Jusqu'alors, les dépenses relevaient de l'entretien courant. En 2008, il est prévu de renouveler certains équipements hydrauliques et de remplacer des plantations.

Au titre de cette opération, il est demandé la validation du programme général des travaux et l'individualisation des autorisations de programme suivantes :

- au titre de l'autorisation de programme AP 10 : maintenance et renouvellement (TTC)	1 420 000 €
- au titre de l'individualisation de programme AP 12 : assainissement (HT)	250 000 €

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle finances et moyens le 12 novembre 2007 et du Bureau le 19 novembre 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Approuve l'ensemble des achats de matériels, mobiliers et véhicules légers ainsi que la programmation des investissements à réaliser sur le patrimoine bâti et non bâti communautaire.

2° - Autorise :

a) - l'individualisation des autorisations de programme AP 10 : maintenance et renouvellement pour un montant de 455 400 € TTC et de l'AP 12 : assainissement pour 50 000 € HT - opération globalisée 2008 n° 1475 - mobiliers matériels techniques et moyens généraux des services,

b) - l'individualisation de l'autorisation de programme AP 10 : maintenance et renouvellement pour un montant de 1 260 000 € TTC - opération globalisée 2008 n° 1135 - achat de véhicules légers et aménagement de fourgons,

c) - l'individualisation de l'autorisation de programme AP 10 : maintenance et renouvellement pour un montant de 698 330 € TTC en dépenses et 196 660 € TTC en recettes - opération globalisée 2008 n° 1471 - équipements en délégation de service public,

d) - l'individualisation de l'autorisation de programme AP 10 : maintenance et renouvellement pour un montant de 200 000 € TTC - opération globalisée 2008 n° 1472 - hôtel de Communauté,

e) - l'individualisation de l'autorisation de programme AP 10 : maintenance et renouvellement pour un montant de 350 000 € TTC - opération globalisée 2008 n° 1250 - centre d'échanges de Lyon-Perrache,

f) - l'individualisation de l'autorisation de programme AP 10 : maintenance et renouvellement pour un montant de 1 420 000 € TTC et AP 12 : assainissement pour 250 000 € - opération globalisée 2008 n° 1242 - patrimoine communautaire direction de la logistique et des bâtiments.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,